



COMMUNIQUÉ

BRIS D'AQUEDUC

Mise à jour

La Macaza, le 3 octobre 2024 à 19h – L'équipe est toujours sur place et la problématique a été trouvée. Tous les efforts sont mis en œuvre pour rétablir la pression sur le réseau afin de rétablir la situation le plus rapidement possible.

Cela nous amène à aviser la population de **la nécessité de faire bouillir l'eau au moins une minute avant son usage.**

Nous sommes dans l'obligation de mettre en œuvre cette mesure préventive pendant 48 heures en vertu de la réglementation provinciale sur l'eau potable dès le rétablissement du service.

Lorsque la pression sera rétablie, veuillez suivre les indications ci-dessous :

Vous devez utiliser de l'eau du robinet qui a préalablement bouilli à gros bouillons pendant une minute, ou de l'eau embouteillée, pour tous les usages suivants, et ce, jusqu'à la diffusion d'un avis contraire :

- Boire et préparer des breuvages;
- Préparer les biberons et les aliments pour bébés;
- Laver et préparer des aliments mangés crus (fruits, légumes, etc.);
- Apprêter des aliments qui ne requièrent pas de cuisson prolongée (soupes en conserve, desserts, etc.);
- Fabriquer des glaçons;
- Se brosser les dents et se rincer la bouche;
- Abreuver les animaux de compagnie.

Vous pouvez utiliser directement l'eau du robinet pour :

- Préparer des aliments et des mets dont la cuisson exige une ébullition prolongée;
- Laver la vaisselle à l'eau chaude avec du détergent, en vous assurant de bien l'assécher;
- Faire fonctionner le lave-vaisselle, si celui-ci est réglé au cycle le plus chaud;

- Laver des vêtements et prendre une douche ou un bain. En ce qui concerne les jeunes enfants, assurez-vous qu'ils n'avalent pas d'eau durant le bain ou lavez-les avec une débarbouillette.

Si vous possédez un dispositif de traitement de l'eau à votre résidence, vous devez appliquer les mesures indiquées ci-dessus, à moins qu'il ne s'agisse d'un purificateur domestique conçu pour désinfecter l'eau. Les dispositifs tels les adoucisseurs sont généralement inefficaces pour éliminer les microorganismes.

Écoles, entreprises, commerces et institutions desservis

- Avisez votre clientèle que l'eau est impropre à la consommation.
- Fermez les fontaines d'eau et affichez des avis près des autres robinets où de l'eau reste disponible.

Nous sommes désolés des inconvénients que cette situation peut occasionner et nous vous remercions de votre compréhension.

L'AVIS ÉMIS CE 3 OCTOBRE 2024, À 19H, DEMEURERA EN VIGUEUR JUSQU'À NOUVEL ORDRE. DÈS LE RETOUR À LA NORMALE, NOUS VOUS AVISERONS PAR UN COMMUNIQUÉ. VEUILLEZ ATTENDRE QUE LA MUNICIPALITÉ CONFIRME QUE L'EAU EST POTABLE AVANT DE LA CONSOMMER.

Les communiqués seront diffusés sur le site Internet de la Municipalité au <https://www.munilamacaza.ca/> et sur le Facebook de la Municipalité, nous vous invitons à les consulter régulièrement.

TRAVAUX PUBLICS – MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

Renseignements : 819-275-2077, poste 21